

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 04/09/2020

Présents : Mrs & Mmes Gérard PICOD, Maire, Patrick BERTHIER, Valérie GERARD, Martine DEREPA, Adjoints, Véronique BERTHIER, Laurence WAGNER, FROSSARD Jacques, WANGERMEZ Josette, BARBARANT Francis, ESCHENBRENNER Céline, BOTZ Emeline, GENTILHOMME Quentin.

Absents excusés : MM. Nicolas VOYARD (Pouvoir à M. Gérard PICOD), Bruno LANGLOIS (Pouvoir à M. Jacques FROSSARD) et M. Bernard LEICHTNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques FROSSARD.

Le Procès-Verbal de la réunion du 26 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le règlement intérieur du Conseil Municipal.
- **Prend connaissance** des conditions de la rentrée scolaire 2020-2021.
- **Fixe** la participation aux frais scolaires due par les communes extérieures en fonction du cycle fréquenté ainsi que de la révision annuelle au vu des dépenses réelles de fonctionnement de l'année précédente.
- **Fixe** la participation aux frais de fonctionnement de la MPT pour les enfants domiciliés hors commune.
- **Accepte** l'avenant pour la réfection de la contre-allée de la rue Saint Bernard à Clairvaux (lotissement de la Nouroie).
- **Attribue** le marché de réfection de diverses voiries à la Société EIFFAGE.
- **Prend connaissance** des problèmes de circulations diverses et **est informé** de la nécessité de revoir la signalisation routière dans divers points de la Commune.
- **Est informé** du lancement de la consultation des architectes pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.
- **Accepte** de rétablir la facturation d'un abonné au service des eaux, consécutivement à une fuite intervenue lors des travaux de réfection des branchements plomb.
- **Fixe** les tarifs pour les prestations de service « gravillons » et « tuiles anciennes ».
- **Affecte** la proposition de mandat d'accord pour étudier la construction d'un pylône SFR à VILLE SOUS LA FERTÉ.
- **Refuse** la proposition concernant le projet d'implantation photovoltaïque.
- **Accepte** la convention à intervenir avec la CCRB pour l'application de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets issus des services communaux et assimilés aux ordures ménagères.
- **Désigne** le Correspondant Défense.
- **Désigne** 3 titulaires et 3 suppléants au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires.
- **Accepte** le remboursement de caution suite au départ du locataire d'un logement communal et **autorise** le maire à relouer le logement si une demande intervient avant la prochaine réunion.
- **Prend connaissance** du recrutement de l'adjoint technique et de l'adjoint administratif et de l'embauche d'une nouvelle femme de ménage.
- **Est informé** de la position administrative d'un agent actuellement en congés maladie longue durée.
- **Accepte** d'honorer la commande du feu d'artifices annulé suite à la crise sanitaire.
- **Décide** de provoquer une réunion publique dans le respect des règles sanitaires en vigueur afin de relancer l'Association du Tennis Municipal.
- **Prend connaissance** des remerciements de l'Association Renaissance de l'Abbaye pour le soutien apporté avec la subvention de fonctionnement.
- **Fixe** la prochaine réunion au 2 octobre 2020.
- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 40.

Le Maire,
G. PICOD.